

# NOU[S]VELLES



© shutterstock

**DOSSIER**  
**VIVRE AVEC DES DETTES (3-6)**

**SERVICE**  
**ASILE : LE GARDIEN DU PHARE (7)**

## (ÉDITO) DE L'URGENCE D'UNE POLITIQUE FORTE DE LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

En Suisse, près d'une personne sur sept vit dans un ménage qui compte au moins un arriéré de paiement. Les arriérés les plus fréquents concernent les impôts (7,5%) et les primes d'assurance maladie (5,5%). Les ménages les plus vulnérables économiquement sont nettement plus touchés.

Genève doit se doter d'une loi sur le désendettement à même de concrétiser une politique publique forte. Un projet de loi est à l'examen auprès du Grand Conseil. Le contexte économique actuel vient rappeler l'urgence d'un tel outil législatif. L'inflation impacte en effet gravement les personnes en situation financière précaire et

menace de créer de nouvelles situations d'endettement.

Rappelons que 20% des ménages consacrent la quasi-totalité de leurs revenus aux dépenses de consommation. Sans épargne, ils ne disposent d'aucune marge de manœuvre. La moindre facture imprévue met leur budget en péril. Ces ménages sont les premières victimes de l'inflation.

En temps normal, ces familles dépendent proportionnellement beaucoup plus que la moyenne pour couvrir leurs charges fixes. Lorsque celles-ci augmentent, comme c'est le cas aujourd'hui dans les secteurs de l'énergie et de l'alimentation,

elles n'ont d'autre solution que de faire des choix, souvent au détriment de leur santé. Avoir des loisirs, boire un café avec des amis, mais aussi aller chez le médecin, ne sont plus possibles.

Comme le rappellent plusieurs recherches, les arriérés de paiement impactent de manière significative et immédiate la santé mentale en générant un stress permanent. Et plus la durée de l'endettement se prolonge, plus la santé est affectée. Une étude récente le montre : « *On ne s'accommode pas de vivre avec ce type de dettes. Au contraire, l'effet négatif sur la santé mentale augmente avec le temps* » (Coste et al., 2020). Pour y remédier, un



© Alain Grosclaude

accompagnement psychosocial est indispensable tout au long du processus de désendettement. Celui que propose le Service social du CSP permet de restaurer la capacité d'agir des personnes accompagnées. C'est cette action que nous vous invitons à découvrir et à soutenir à travers ce numéro des *Nouvelles*.

Un grand merci à vous.

Alain Bolle

## (ACTUALITÉ) LE NOUVEAU VESTIAIRE SOCIAL

**Depuis le 3 octobre, le Vestiaire social accueille ses nombreuses et nombreux bénéficiaires dans de nouveaux locaux.**

Motivé ou plutôt contraint par des plans d'aménagement en cours sur son ancien site, le déménagement du Vestiaire social tombe à point nommé, à un moment où la fréquentation de ce lieu ne cesse d'augmenter au gré des crises successives.

Sis au 16 rue Blavignac, ces nouveaux locaux, anciennement utilisés par la Fondation Partage, permettent au Vestiaire social de bénéficier de locaux plus adaptés à cette forte sollicitation. Grâce au réemploi de matériaux, cette ancienne halle maraîchère a été transformée en un magasin spacieux.

### UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2022, le nombre de distributions effectuées a augmenté de 14% par rapport à 2021. Cette réalité est d'autant plus préoccupante que l'année dernière avait déjà été marquée par une augmentation de

20% en regard de l'avant-Covid. Par ailleurs, cette augmentation ne prend pas en compte l'aide apportée aux réfugié-e-s d'Ukraine, soit 1363 distributions supplémentaires (+30% environ). À cela s'ajoute que les mois d'octobre à novembre sont généralement les plus fréquentés avec l'arrivée du froid.

### UNE CENTAINE DE PERSONNES PAR JOUR

Aujourd'hui, les bénéficiaires arrivent dès 7h pour faire la queue alors que le Vestiaire n'ouvre que de 13h30 à 17h (11h le mercredi, jour des enfants). « *À partir de 15h, nous sommes complets et devons distribuer des tickets rendez-vous* », relève une collaboratrice.

Comme d'autres prestations bas seuil, le Vestiaire social est un très bon indicateur de l'état de la précarité à Genève. Il prouve encore et toujours que son activité est indispensable. La forte hausse de fréquentation enregistrée cette année est gérée au mieux avec des ressources inchangées et grâce à l'engagement exceptionnel de nos équipes, en grande partie bénévoles.



© Caritas Genève



© Caritas Genève

À l'horizon 2025, le Vestiaire social et les Colis du cœur emménageront dans un nouveau bâtiment commun, qui reste à construire sur l'ancien site de la Renfile de

Plan-les-Ouates. Un rapprochement d'autant plus pertinent que les publics des deux institutions se recoupent en partie.

Kélaia Schach

## (DOSSIER) UNE NOUVELLE VOIE VERS LE DÉSENDETTEMENT ?

**Avec le projet de révision de la loi sur les poursuites, la Suisse pourrait enfin disposer d'une base légale permettant aux personnes surendettées de sortir d'un long calvaire.**

Il n'existe en Suisse quasi aucune possibilité pour les personnes à revenu modeste de se libérer de leurs dettes. La plupart d'entre elles sont donc condamnées à vivre dans un cycle perpétuel de saisies sur salaire et de stigmatisation liée à leur impossibilité de rembourser complètement leurs créanciers.

Après plusieurs motions parlementaires appelant à la création d'une procédure permettant un nouveau départ pour les personnes fortement endettées, l'administration fédérale s'est mise au travail avec un projet de révision de la loi sur les poursuites (LP) qui a finalement été mis en consultation par le Conseil fédéral au cours de cet été. Attention, ce projet risque de subir de nombreuses modifications au cours de la procédure parlementaire qu'il doit encore traverser pour devenir une loi. Mais il est tout de même possible, dès aujourd'hui, de dessiner les grandes lignes de ce qui pourrait devenir la première voie légale vers le désendettement pour de nombreuses personnes qui sont accompagnées par notre service social.

### UNE NOUVEAUTÉ EN SUISSE

L'idée principale, et pour tout dire très nouvelle pour le droit suisse, est l'effacement des dettes restantes pour les personnes qui demanderont une procédure d'assainissement pendant laquelle elles se verront prélever l'ensemble des revenus dépassant leur minimum vital pendant plusieurs années. En d'autres termes, il s'agit d'une sorte de procédure de saisie spéciale dans laquelle les biens et les revenus saisis à un débiteur seront distribués à l'ensemble de ses créanciers et à l'issue de laquelle on tirera un trait définitif sur le solde de ses dettes.

Si ce projet de procédure, qui existe déjà dans plusieurs pays eu-

ropéens, est salué par les membres de Dettes Conseil Suisse (DCS), dont le CSP fait partie, nous émettons cependant quelques points d'inquiétude à son sujet. En effet, le diable se cachant comme d'habitude dans les détails, les contours fins de cette loi pourraient en faire une vraie porte vers le désendettement ou, au contraire, bloquer les maigres possibilités de désendettement existant pour les débiteurs aujourd'hui.

### POINTS DE VIGILANCE

Dans sa réponse à la procédure de consultation, le CSP a relevé plusieurs points essentiels pour que la future procédure soit un outil fonctionnel au service du désendettement des plus démunis. Prenons d'abord la question de l'accès à la procédure. Exigera-t-on des possibilités, même réduites, de remboursement ou au contraire les personnes insaisissables pourront-elles y participer ?

Il s'agit là d'une question essentielle, puisque parmi les consultants des services sociaux, de nombreuses personnes vivent au minimum vital de l'Office des poursuites ou en dessous et n'ont donc aucune capacité de remboursement. Aujourd'hui, le projet semble inclure les personnes insaisissables, même s'il ne les mentionne pas expressément. Cependant, cette discussion resurgira au plus tard devant les Chambres fédérales. Et si, en fin de compte, les plus démunis devaient en être exclus, la nouvelle procédure aura perdu l'essentiel de sa raison d'être.

S'agissant ensuite de la durée de la saisie qui sera imposée pour être libéré de ses dettes restantes: le projet prévoit quatre ans, alors que tous les membres de DCS militent pour une durée maximale de trois ans. Non, il ne s'agit pas d'une



© shutterstock

simple discussion de marchand de tapis, mais d'un point vital. En effet, la pratique du désendettement nous a montré qu'il est essentiel d'offrir des perspectives d'amélioration à une distance pas trop éloignée si l'on veut pouvoir motiver et mobiliser des personnes qui vivent souvent depuis des années dans la trappe du surendettement et qui ont abandonné tout espoir d'en sortir. En d'autres termes, plus cette procédure sera longue et plus elle connaîtra d'échecs avec de nombreuses personnes qui se créeront de nouvelles dettes en cours de route. Ce point est d'autant plus inquiétant qu'il n'est pas du tout exclu que les défenseurs des créanciers obtiennent finalement une durée de cinq ans, voire davantage.

Enfin, les membres de DCS estiment que cette procédure n'aboutira à rien sans la possibilité d'un

accompagnement professionnel. En effet, la mise sur pied d'un budget équilibré (préalable indispensable à cette procédure) peut souvent nécessiter de nombreux entretiens. Une prise de conscience de la part des personnes endettées suppose généralement un vrai travail psychosocial en amont. Le projet actuel ne donne aucune place à un tel accompagnement professionnel et semble partir du principe que les personnes endettées pourront se débrouiller seules. Sans un changement de cap sur ce point, nous estimons que de nombreuses procédures seront vouées à un échec d'ores et déjà programmé.

**Rémy Kammermann**

- La réponse du CSP à la consultation sur l'avant-projet est à découvrir sur: [csp.ch/geneve/news](http://csp.ch/geneve/news)

## [DOSSIER]

« PLUS L'ENDETTEMENT SE PROLONGE,  
PLUS LA SANTÉ MENTALE SE DÉTÉRIORE »

À l'heure où l'avant-projet de loi fédérale sur les poursuites entre en consultation, paraît pour la première fois au niveau suisse une recherche longitudinale sur l'impact de l'endettement sur la santé. Entretien avec Tristan Coste, co-auteur avec les professeurs Caroline Henchoz et Boris Wernli de cette étude.

**Tristan Coste, quelles sont les principales conséquences de l'endettement sur la santé des personnes endettées et les répercussions sur leur famille relevées dans le cadre de votre étude ?**

Une situation d'endettement immaîtrisable est évidemment une expérience très stressante. Elle confronte les personnes à leur incapacité à payer leurs factures ou à rembourser leurs emprunts ainsi qu'à la pression, parfois soutenue, des créanciers et à la stigmatisation sociale.

Des recherches internationales avaient déjà souligné les nombreuses conséquences négatives de l'endettement sur la santé mentale et physique. Notre étude permet enfin de mieux savoir ce qu'il en est en Suisse. Pour la partie chiffrée de notre étude, nous nous basons sur les données du Panel suisse de ménages, une enquête longitudinale représentative qui suit les mêmes personnes sur plusieurs

années. L'avantage est de pouvoir mesurer l'impact sur la santé des personnes concernées lorsqu'une dette survient.

Nos résultats montrent qu'en Suisse les personnes endettées souffrent de plus de stress, d'insatisfaction et de sentiments d'anxiété et de dépression que les personnes non endettées. Les conséquences de l'endettement sur la santé physique, plus indirectes, sont plus difficiles à démontrer. Nos analyses mettent toutefois clairement en évidence que la survenue d'un arriéré de paiement augmente notamment les problèmes de sommeil et de lassitude.

Lors d'une recherche précédente effectuée auprès de 1500 jeunes adultes de toute la Suisse, nous avons aussi vu que lorsqu'une situation d'endettement engendrait des conséquences négatives, celles-ci ne se limitaient pas à la santé mais touchaient plusieurs dimensions de la vie quotidienne (les études et le travail, les relations avec la famille et les proches, etc.). La littérature scientifique internationale met aussi en évidence ce phénomène de « débordement » des conséquences de l'endettement en montrant qu'elles ne se limitent pas à la seule personne endettée, mais concernent l'ensemble des membres du ménage. Or, des problèmes dans les relations conjugales et familiales peuvent aussi renforcer les effets négatifs de l'endettement sur la santé mentale.

Une autre conséquence importante de l'endettement sur la santé que nous sommes en train d'explorer concerne le renoncement et l'accès aux soins des personnes endettées.



© DR

*« L'accompagnement psychosocial est crucial pour réduire l'impact des dettes sur la santé »*

Il y a, d'une part, le renoncement pour des raisons financières (franchise trop élevée par exemple ou frais médicaux non remboursés) et, d'autre part, l'accès aux soins qui est par exemple limité aux seuls traitements urgents pour des assurés en défaut de paiement de leurs primes d'assurance maladie dans certains cantons (Argovie, Lucerne, Zoug, Thurgovie et le Tessin).

**Quelle différence avez-vous remarqué entre arriérés de paiement et crédits sur la santé des personnes ?**

Les arriérés de paiement sont les dettes les plus « toxiques », car elles ont de loin le plus fort impact sur la santé. Ce sont des dettes non planifiées qui génèrent un stress important. Ce résultat n'est pas étonnant puisqu'avoir des arriérés de paiement est souvent un signe de difficultés économiques persistantes. Les données de l'Office fédéral de la statistique sur l'endettement montrent que les arri-

rés de paiement sont par exemple beaucoup plus fréquents chez les personnes qui vivent dans un ménage monoparental ou qui sont exposées au risque de pauvreté.

À l'inverse, les crédits affectent peu la santé mentale à court terme car on peut faire l'hypothèse qu'ils permettent au début de soulager les finances d'un ménage. En outre, les crédits sont soumis dans la loi à un cadre contractuel précis et assez restrictif, même s'il est loin d'être toujours appliqué à la lettre. Dès lors, l'obtention d'un crédit présuppose une certaine capacité de remboursement.

**Pourquoi est-il primordial pour la santé des individus que la durée de l'endettement soit le plus court possible ?**

Nos résultats montrent que plus l'endettement se prolonge, plus la santé mentale se détériore. Contrairement à ce que nous pensions,

## [+] L'INVITÉ

Sociologue de formation, Tristan Coste a travaillé pendant plusieurs années comme assistant social avant de se diriger vers le domaine de la recherche. Il est actuellement collaborateur scientifique à la Haute École de travail social et de la santé à Lausanne (HETSL / HES-SO), où il coordonne une étude financée par le Fonds national suisse sur les liens entre surendettement et santé en Suisse sous la direction de la professeure Caroline Henchoz.

on ne s'accommode pas de vivre avec des arriérés de paiement et l'effet négatif sur la santé mentale se poursuit année après année. Cette situation est particulièrement préoccupante. Atteintes dans leur santé, les personnes concernées voient en effet leurs ressources s'amenuiser, ce qui réduit leur capacité à gérer des difficultés économiques et administratives. Ceci risque de les faire basculer dans un surendettement et de les maintenir dans une spirale inextricable : un surcroît de difficultés entraînant à son tour des effets sur la santé, qui vont à leur tour réduire leur capacité d'agir et ainsi de suite. On voit qu'en Suisse, l'endettement n'a rien d'anodin et qu'il s'agit d'éviter que cette situation difficile ne perdure trop longtemps.

#### Quelles mesures préconisez-vous pour que les personnes endettées sortent du surendettement ?

En Suisse, lorsque des dettes débouchent sur des poursuites et des actes de défaut de biens, il est très difficile pour des individus avec un revenu limité de pouvoir se remettre à flot. Il semble donc urgent et important que la

Suisse se dote enfin de mesures adéquates pour faciliter la sortie du surendettement des personnes physiques. L'avant-projet de modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) va clairement dans le bon sens. Il faut toutefois veiller à ce que l'esprit de l'avant-projet soit maintenu, c'est-à-dire offrir une véritable possibilité aux personnes endettées d'assainir durablement leur situation financière.

Il s'agit bien sûr aussi d'éviter autant que possible que les personnes endettées basculent dans un surendettement. À ce propos, la prévention demeure un pilier essentiel et les actions menées par les services de conseil en matière de dettes, comme le CSP, sont à saluer et à encourager.

Plus généralement, l'État a bien sûr un rôle important à jouer. Avec l'augmentation des primes d'assurance maladie annoncée pour 2023, la question des subsides est plus que d'actualité et ceux-ci doivent être renforcés afin d'alléger la charge financière des ménages les plus vulnérables. Les primes

d'assurance maladie sont en effet les arriérés les plus fréquents en Suisse, juste après les dettes fiscales.

#### Pensez-vous que le nouveau projet de modification de la loi sur les poursuites tienne compte de l'impact des dettes sur la santé des personnes endettées ?

À ce jour, il est difficile de répondre car la modification de la loi en est encore au début du processus législatif. L'impact des dettes sur la santé des personnes endettées a été un des principaux arguments avancés pour justifier la modification de la loi et il est bien sûr un élément essentiel à garantir. En cela, nous partageons l'avis des spécialistes en matière de désendettement que la durée prévue dans l'avant-projet de quatre ans pour la procédure d'assainissement est trop longue et qu'il s'agit de la réduire à trois ans. Pour atténuer l'impact des dettes sur la santé, la question du suivi et de l'accompagnement psychosocial me semble également cruciale. Une procédure de désendettement viable à long terme ne peut pas dans la plupart des situations

se limiter à de seuls actes comptables et administratifs. Dans le cadre de notre étude, nous avons également recueilli de nombreux témoignages de personnes endettées et il apparaît clairement que le fait d'être soutenu dans ses démarches par un service spécialisé permet de retrouver enfin un contrôle sur sa situation financière et d'alléger le fardeau de l'endettement. Il serait dès lors important de renforcer cet aspect dans la future loi, mais cela pose bien sûr la question des ressources et des moyens financiers.

Propos recueillis par  
Janique Desauany

(+) POUR EN SAVOIR PLUS



## [DOSSIER] « ON NE S'HABITUE PAS AUX DETTES »

**Parce que le surendettement épuise mentalement les personnes qui le subissent, le soutien psychosocial est indispensable dans tout processus de désendettement.**

Qu'est-ce que l'accompagnement psychosocial dans le cas d'une personne confrontée au surendettement ? Pour Marie Leblanc Rigal, il consiste avant tout en une position d'écoute et de considération. Car au-delà du problème financier, le surendettement peut avoir des répercussions sonores au niveau émotionnel, familial, psychologique...

« Le désendettement est un processus complexe, qui nécessite les compétences des professionnels. Mais leur intervention ne peut pas se réduire à l'aspect technique de

la gestion de dettes. Car il est essentiel que la personne que nous accompagnons demeure active dans ce processus. Pour cela, il faut la soutenir, maintenir le lien et adapter nos réponses à des besoins qui évoluent dans le temps », explique Marie Leblanc Rigal.

Le suivi individuel est la règle. On n'accompagnera pas de la même façon une mère de quatre enfants dont les dettes ont des implications juridiques et familiales, qu'un jeune dont la situation s'est stabilisée et dont les besoins sont désormais pour l'essentiel administratifs, par exemple.

#### TENIR DANS LA DURÉE

Le désendettement, c'est long, relève encore notre professionnelle.



Pour Marie Leblanc Rigal, assistante sociale au CSP, les personnes surendettées ont besoin d'un soutien dans la durée.

Et c'est cette durée qui impacte les personnes. « Elles trimballent souvent longtemps leurs dettes avant de nous consulter. Plus le temps passe, plus le poids se fait lourd pour elles. » L'accompagnement

psychosocial leur permet alors de reprendre espoir et de tenir dans le processus extrêmement éprouvant de l'assainissement des dettes.

Carine Fluckiger

## (TÉMOIGNAGE) UNE VIE AVEC DES DETTES

À 46 ans, Antoine\* n'a jamais eu d'extrait de l'Office des poursuites vierge. Il s'en est longtemps accommodé, jusqu'au jour où il a admis avoir besoin d'aide. Le CSP lui a permis de «tenir» tout au long du processus d'assainissement, sans retomber dans le déni.

### Comment avez-vous contracté des dettes ?

J'ai des dettes depuis ma majorité. J'ai souhaité prendre rapidement mon indépendance et quitter le cocon familial. À l'époque, j'étais à l'université et j'enchaînais des jobs d'étudiants. Ils ne me suffisaient pas pour vivre, mais ils me plaisaient et c'était le plus important pour moi alors.

Je n'avais pas vraiment une idée des charges que j'allais devoir assumer en partant de chez mes parents. L'assurance maladie, c'est ce qui a fait le plus mal financièrement. J'étais jeune et en bonne santé. Comme beaucoup d'autres, j'avais l'impression qu'elle ne servait à rien. J'ai fait le choix de ne plus la payer. À l'époque, j'avais l'impression de défendre une cause, de mener un combat militant contre un système injuste. C'étaient de mauvais choix et je me

rends compte aujourd'hui que je n'étais pas prêt à partir de chez mes parents !

J'ai rapidement été dépassé par les événements ; ma situation s'est dégradée. Moins vous payez, moins vous pouvez payer. Les poursuites s'accumulent, les procédures sont de plus en plus lourdes. J'ai développé une certaine aversion pour tout ce qui touchait à l'administratif. Je «rangeais» tout dans un coin, sans même regarder. J'étais dans le déni total, je me convainquais que ce n'était pas important.

### Qu'est-ce que les dettes ont impliqué au quotidien ?

Au début, personne n'était au courant de ma situation. J'ai totalement dissimulé mon problème. Il ressurgissait de temps à autre, lorsque je recevais un courrier ou une convocation, mais j'avais l'impression de gérer la situation.

Avoir des poursuites était devenu un état normal. Je n'avais de toute façon pas beaucoup d'argent : j'avais l'habitude de vivre avec peu. Au quotidien, cela n'a donc pas changé grand-chose pour moi. Les dettes ne m'ont pas empêché d'avoir un travail et un entourage que j'aime, et même de me considérer comme privilégié. Je n'ai jamais vécu dans l'opulence, mais je n'ai jamais été en danger non plus.

### Quel a été votre déclic ?

L'accès au logement : je savais que les régies demandaient un extrait vierge de l'Office des poursuites, mais je n'en avais pas eu besoin jusque-là. Je trouvais toujours des alternatives : vivre en colocation et même en sous-location n'était pas si compliqué auparavant. Mais avec les années, mon envie d'avoir mon propre appartement est devenue plus importante.

Parmi les éléments déclencheurs d'une prise de conscience, le plus important a été le rejet social que j'ai subi quand mes dettes se sont vues. On se méfiait de moi. J'avais beau être honnête et n'avoir jamais commis de délit, j'étais considéré comme une mauvaise personne. Ma situation provoquait une réaction de choc chez l'autre.

C'est à ce moment que j'ai commencé à me rendre compte de l'ampleur du problème. Je me sentais bloqué et blessé en même temps que des erreurs de jeunesse me définissent comme une personne malhonnête.

### Qu'avez-vous fait alors ?

J'avais une centaine de milliers de francs de dettes. Lorsqu'il faut rembourser une somme pareille, il ne faut pas seulement en avoir l'envie. Dans un premier temps, j'ai donc dû accepter l'idée que je ne pourrais pas m'en sortir seul et que je devais demander de l'aide. J'ai dû renoncer à l'illusion que j'étais

bon partout. Travaillant moi-même dans le social – je suis éducateur –, admettre que je devais me faire aider a été l'une des démarches les plus difficiles. Ça m'a renvoyé à ma propre posture : alors que j'encourage les personnes à se faire aider, je n'y arrivais pas moi-même. Je devais accepter que je faisais partie des personnes «qui ont des problèmes». Et surmonter ma honte de ne rien comprendre à l'administration.

### Que pouvez-vous dire de votre expérience au CSP ?

Durant ma jeunesse, j'ai fait le malin dans la piscine. Au lieu de vous lancer une bouée, les institutions vous appuient sur la tête. Le CSP m'a permis de sortir de la piscine...

La première démarche est effrayante : on a l'impression que l'on ne sera jamais élu dans le lot. En plus, étant suisse, j'avais le sentiment de voler la place à une personne qui en avait plus besoin. J'ai dû lutter pour admettre que je devais également me faire aider.

L'accueil sans jugement m'a été d'une grande aide et m'a permis de tenir. Une fois arrivé, il faut en effet tenir dans la durée. La tentation est grande de ne pas poursuivre les démarches. De retomber dans le déni. Est-ce que ça vaut la peine ? On a le sentiment que cela ne finira jamais.

Mon entourage ainsi que le soutien reçu au CSP m'ont permis de tenir. Aujourd'hui, je n'ai jamais été aussi proche de la résolution de mes problèmes. C'était un rêve et c'est désormais presque une réalité. Et surtout, je comprends mieux les tenants administratifs de ma situation.

Propos recueillis par  
Kélaia Schach

\* Prénom d'emprunt



## (PLAIDOYER) SORTIR DES DETTES D'ASSURANCE MALADIE

**Une révision de la LAMal concernant le paiement des primes entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Avec des conséquences intéressantes pour la pratique du désendettement.**

La récente réforme de plusieurs articles de la LAMal a surtout fait parler d'elle en mettant fin à l'endettement scandaleux de jeunes causé par le non-paiement des primes par leurs parents du temps de leur enfance, jusqu'à leur majorité. Sur ce point, la loi définitive donne satisfaction, même si on peut déplorer que cette réforme ne s'étende pas aux primes impayées des jeunes adultes à charge de leurs parents.

Mais cette révision portait aussi sur des objets rarement évoqués par la presse, alors qu'ils ont une vraie importance pour les personnes endettées.

### REFUS DE NÉGOCIER

Jusqu'ici, les cantons avaient l'obligation de rembourser aux caisses maladie les actes de défauts de biens (ADB) qu'elles ont à l'encontre des assurés, à hauteur de 85 % de leur valeur. Ce remboursement, s'il permet aux assurances maladie de limiter très largement leurs pertes, a pour effet de figer la situation des débiteurs et de réduire à néant les possibilités de négociation dans le cadre d'un processus de désendettement.

En effet, malgré qu'ils soient payés par les cantons à hauteur de 85 %, les ADB restent la propriété exclusive des assurances maladie avec lesquelles les débiteurs doivent négocier un éventuel désendettement. Or, dans ce type de négociations,

les assureurs refusent presque toujours d'accepter un paiement partiel pour solde de tout compte, au motif qu'ils ont reçu de l'argent public et qu'ils n'ont donc plus le droit de renoncer à une partie de la créance. L'État, de son côté, n'a aucune possibilité d'entrer dans ce processus de négociation, puisqu'il n'est pas propriétaire de la créance, bien qu'il ait payé la quasi-totalité de la dette.

Le nouvel article 64a al. 5 de la LAMal change radicalement la donne : désormais, il permet aux cantons de devenir les propriétaires de la créance en s'acquittant de 90 % de son montant. Ainsi, les cantons qui choisiront cette option seront eux-mêmes en charge du recouvrement de la créance auprès de l'assuré et seront donc à même de passer avec lui des

accords sur un paiement partiel dans le cadre d'un processus de désendettement.

Le Canton de Genève s'est d'ores et déjà montré intéressé à faire usage de cet article, et c'est à saluer. Les retards de paiement des primes d'assurance maladie représentent en effet une part importante des dettes de nos consultants. Cette réforme ouvre donc de vraies perspectives.

Rappelons également que le fait d'avoir des retards de paiement empêche légalement les assurés de changer de caisse maladie. Le rachat des ADB par les cantons mettra donc aussi fin à cette interdiction et redonnera la possibilité de choisir une caisse moins chère.

Rémy Kammermann

## (MON JOB AU CSP) ASILE : LE GARDIEN DU PHARE

**À la fin novembre, Aldo Brina quitte son poste de chargé d'information du Service réfugiés. Sa finesse s'est exprimée pendant plus d'une décennie à ce poste exposé, qu'il a occupé avec intelligence, intégrité... et un humour dont on s'est délecté !**

« J'ai passé presque toute ma vie professionnelle dans le giron du CSP. » Arrivé comme stagiaire en 2007, Aldo Brina est d'abord chargé de mettre sur pied l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) sous le mentorat d'Yves Brutsch, son prédécesseur au poste de chargé d'information et de projets du Service réfugiés du CSP.

Aldo Brina lui succède en 2011. « Yves était la référence absolue en matière de droit d'asile en Suisse romande. Avec lui, le rôle du CSP est devenu central au niveau cantonal, mais aussi national. À ce poste, on est un peu comme le meneur de jeu au foot : on suit les projets législatifs, on informe

le réseau sur ce qui se trame et on mobilise l'opinion par tous les moyens... légaux ! »

Son mandat aura été occupé par plusieurs grands dossiers : la restructuration du droit d'asile au cours de la décennie 2010-2020, les arrivées plus nombreuses en 2015-2016, la question des déboutés... « C'est un domaine très mouvementé. On ne peut pas planifier le travail en choisissant ses thématiques, on ne peut que chevaucher les dynamiques. » Ce que d'aucuns appellent des « crises » relève, dans le domaine de l'asile, d'une certaine normalité.

S'il décrit son rôle comme celui d'un « gardien de phare » – auquel il incombe de maintenir certaines valeurs dans les flots agités de l'actualité –, Aldo Brina insiste aussi sur la dimension collective de la défense de l'asile en Suisse. Parmi ses souvenirs marquants figure ainsi la naissance du mouvement Stop Bunkers : « Des requérants logés dans des abris PC



© Greg Clément

sont venus nous expliquer leurs conditions de vie. Avec l'aide de quelques personnes et associations, ils ont mis en place un mouvement qui a poussé les autorités à constituer une taskforce. À la fin, cela a débouché sur l'ouverture de nouveaux foyers à Genève. C'est toujours plus efficace lorsque les personnes directement concernées s'expriment. Une des meilleures choses à faire lorsqu'on est leur porte-parole, c'est de la leur rendre ».

Carine Fluckiger

### (+) RAPHAËL REY REPREND LE POSTE DE CHARGÉ D'INFORMATION DU SERVICE RÉFUGIÉS

Anciennement coordinateur de l'ODAE, Raphaël Rey est engagé depuis plus de dix ans dans le domaine de l'asile. Il est titulaire d'un bachelor en lettres (histoire et ethnologie) et d'un master en sciences sociales (migration et citoyenneté).

**(SOUTENIR LE CSP) L'INCONTOURNABLE VERRE DE VIN**



À l'époque de l'Égypte antique, les populations avaient pour habitude de partager quelques fruits secs en dégustant une bière. Les Grecs organisaient des réunions avec d'un côté la nourriture, de l'autre les boissons. Au Moyen Âge, l'alcool était un remède à boire pour raison médicale. Bond dans le temps et arrêta à la Renaissance. Sur les tables de la noblesse, le vin a la meilleure place. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'apéritif cesse de désigner une boisson pour devenir un moment convivial.

Que vous soyez adepte de l'apéritif avant le repas, du cocktail d'înatoire, du dîner servi à table, de la soirée entre amis, entre collègues ou en famille, le vin fait partie des

boissons indémodables. Celui mis en bouteille pour le bénéfice du CSP est produit par deux viticulteurs renommés de la région. Le Chardonnay vient du Domaine des Hutins de Dardagny et le Merlot du Domaine des Trois Étoiles de Peissy.

Chaque commande lie l'utile à l'agréable. C'est la promesse d'un moment de partage et surtout un geste de solidarité qui permet au CSP de continuer à soutenir les personnes démunies et fragilisées.

P. G. B.

**Commander en ligne :**

- › <https://csp.ch/geneve/achats-en-ligne/vente-de-vin>
- › [info@csp-ge.ch](mailto:info@csp-ge.ch)

**(SOUTENIR LE CSP) DÉCOUVREZ LA NOUVELLE BOUTIQUE DES EAUX-VIVES**

Entièrement rénovée, la boutique des Eaux-Vives a réouvert ses portes mi-septembre dans une ambiance encore plus chaleureuse et vintage. Mobilier en bois, tons pastel, beaucoup de lumière et des éléments de décoration choisis avec soin pour un résultat élégant et coloré.

La boutique propose principalement du prêt-à-porter, chaussures et accessoires pour femmes et hommes, des objets de décoration et des pièces upcyclées uniques de la marque « Renfile Création », créées dans notre atelier de décoration.



A. B.

- › Boutique des Eaux-Vives, rue de la Mairie 15, 1207 Genève
- › [renfile.ch](http://renfile.ch)

**(SOUTENIR LE CSP) « LES (FAST MEUBLES) NE SONT PAS UNE OPTION POUR MOI »**

Donatrice et cliente depuis de nombreuses années de la Renfile, Geneviève Morand est la fondatrice du réseau Rezonance. Figure marquante dans les milieux de l'innovation entrepreneuriale, elle nous confie son expérience dans nos magasins de seconde main.



« Qu'il s'agisse de donner ou d'acheter à la Renfile, j'ai l'impression de participer activement à l'économie circulaire de ma région. Donner, c'est offrir une nouvelle vie aux objets encore utiles, anciens ou artisanaux. Acheter, c'est soutenir des activités sociales. Dans les deux cas, ce sont des actions qui font sens.

J'ai dû meubler une grande maison. Sans la Renfile, cela aurait été difficile, car les « fast meubles » ne sont pas une option pour moi. A contrario, j'ai aussi dû me débarrasser de nombreux objets. Tout naturellement, je les ai apportés à la Renfile. Ce que j'apprécie le plus, c'est la qualité des liens tissés avec les équipes. Elles sont toujours disponibles, attentives et joyeuses. Et cela n'a pas de prix ! »

Un immense merci à elle pour son engagement et son soutien !

A. B.

Imprimé sur papier respectant l'environnement, certifié aux normes FSC (gestion durable des forêts)

**(IMPRESSUM)**

**Edition genevoise**

Centre social protestant Genève  
Rue du Village-Suisse 14  
CP 171, 1211 Genève 8  
T 022 807 07 00  
[info@csp-ge.ch](mailto:info@csp-ge.ch)  
CCP 12-761-4  
IBAN  
CH41 0900 0000 1200 0761 4

**Tirage** 4900 exemplaires

**Rédactrice en chef**

Carine Fluckiger

**Impression**

PCL Presses centrales SA

**Ont collaboré à ce numéro**

Alain Bolle (directeur),  
Patricia Buchet (Recherche de fonds),  
Amandine Buisson (Renfile),  
Janique Desauay (Service social),  
Rémy Kammermann (Service juridique),  
Kélaia Schach (Communication)

**Conception et réalisation**

[www.buxumlunic.ch](http://www.buxumlunic.ch)

**(ADRESSES RENFILE)**

**BOUTIQUE CHÊNE-BOURG**

Rue des Charbonniers 9  
T 022 807 07 99

**BOUTIQUE EAUX-VIVES**

Rue de la Mairie 15  
T 022 736 45 81

**BOUTIQUE JONCTION**

Bd Carl-Vogt 34  
T 022 328 22 04

**BOUTIQUE PAQUIS**

Rue du Môle 1  
T 022 731 65 41

**BOUTIQUE PLAINPALAIS**

Rue de Carouge 37  
T 022 329 32 50

**BROCANTE**

**PLAN-LES-OUATES (ESPACE TOURBILLON)**

Rte de la Galaise 17  
T 022 794 55 40

**BROCANTE MEYRIN**

Rue Alphonse-Large 19  
T 022 341 13 02